

INTRODUCTION : L'ÉCOLOGIE EN COMMUNS¹



Par **SAMUEL COGOLATI** | Député fédéral à la Chambre des représentants et auteur d'une thèse de doctorat en droit sur les communs (KU Leuven)



Et **JONATHAN PIRON** | Coordinateur du pôle prospective pour Etopia et professeur de relations internationales contemporaines à Helmo (Liège)

La Tragédie des Communs

« Communs. » Késako ? Avouons-le d'emblée : les « communs » sont un terme difficile à cerner. Parlons-nous vraiment d'une idée révolutionnaire, ou plus simplement des toilettes en copropriété sur le palier d'un immeuble ? Est-ce une nouvelle forme de communisme ou bien un partage dont on se demande bien comment celui-ci s'organise ?

Si l'expression évoque quelque chose de plus précis au lecteur, c'est souvent une image négative qui apparaît de prime abord à l'esprit – celle de la « **Tragédie des Communs** ». Qu'est-ce qui pose problème dans la « Tragédie des Communs » ? Garrett Hardin assimilait ce qu'il appelait les « communs » à des ressources en libre accès. Il nous demandait tout simplement d'imaginer **une pâture sans barrière**, ouverte à tout un

¹ Les auteurs remercient Pierre Paulus pour la coordination éditoriale de cet ouvrage, son aide précieuse et ses nombreux conseils à travers chaque chapitre qui ont permis de faire résonner le commun dans le témoignage de chaque auteur.e.

INTRODUCTION

village, sur laquelle les bergers feraient paître leurs troupeaux. Pour Hardin, l'être humain était un parasite avide par nature. Seul l'appât du gain le motivait. Pour lui, le berger tenterait donc automatiquement de multiplier son bétail pour user au maximum la prairie commune ... jusqu'à l'épuiser complètement (puisqu'elle ne lui appartenait de toute façon pas). Pour lui, laisser ces ressources limitées en libre accès mènerait inévitablement à leur surexploitation, et donc leur ruine. D'où le terme si pessimiste de « tragédie ».

Pas étonnant que ce stéréotype ait la vie dure : cette fable tragique reste l'un des articles scientifiques les plus souvent cités dans la littérature ! L'article fut publié il y a tout juste un demi-siècle, dans le célèbre journal *Science*, par le socio-biologiste américain Garrett Hardin². L'idée d'Hardin reste aussi très simple à acquiescer. Difficile de sortir du préjugé selon lequel l'égoïsme domine les rapports actuels sur les ressources. Seule la privatisation (ou, à défaut, la nationalisation par l'État) pourrait selon Hardin éviter la disparition des communs. C'est donc ce triste **modèle binaire** de **privatisation** ou de recours à la **puissance publique** qui dominaient toute idée de gestion des communs (précisément pour empêcher la tragédie).

La tragédie des communs semble être d'une logique implacable, et pourtant, elle souffre d'au moins quatre limitations :

1. La fameuse pâture sans barrière de Hardin est une belle métaphore pour désigner toute sorte de **ressources naturelles en libre accès**, mais elle n'a rien à voir avec le système de gouvernance des « *commons* » dont nous voulons vous parler dans ce livre. Du coup, il est évidemment aisé pour Hardin et ses disciples contemporains de prétendre que les communs seront automatiquement détruits vu qu'en réalité, ils ne visent que des ressources naturelles sans aucun mécanisme de protection et préservation (qu'il soit privé, public ou communautaire, d'ailleurs). Les communs à la Hardin, c'est du « *no man's land* », un « bien sans maître » en bon français. Et c'est bien cette confusion entre « ressource en libre accès » et « commun » comme système d'auto-gouvernance qui est la source de la tragédie !

² Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons », 1968, *Science*, 162 (3859), p. 1243.

Car c'est souvent sous le premier vocable qu'on comprend la notion de commun.

2. Deuxièmement, comme dans le **dilemme du prisonnier**, Hardin présume que les bergers de la pâture ne communiquent pas entre eux et qu'ils vont automatiquement se battre entre eux pour prendre un maximum de lopins de terre comme des chiens enragés. En théorie, à l'écrit, ça peut sembler plausible. Mais en réalité, cette hypothèse fait peu de sens. Si ces bergers doivent partager le même lopin de terre, il semble raisonnable d'imaginer qu'ils vont aussi communiquer entre eux pour maintenir une quantité suffisante de ressources pour leurs troupeaux. En fin de compte, il s'agit de leur survie.

3. Ce qui rend la tragédie des communs si séduisante pour nos penseurs néolibéraux contemporains, c'est qu'elle colle parfaitement au paradigme de l'**homo oeconomicus**³. L'être humain est soi-disant guidé par le seul appât du gain et son intérêt égoïste de piquer tout ce qu'il peut avant les autres. Voilà la vision théorique du comportement de chaque homme, de chaque femme, à la base du modèle néo-classique en économie. Et ce modèle reste influent dans le récit politique actuel ! Par exemple, il est marquant de lire comment des penseurs libéraux, chez nous, décrivent l'être humain comme : « *une sale bête, un serial killer écologique, un désastre ambulante dès l'origine*⁴ ». À l'image Hardin, il s'agit de défendre l'idée de l'appropriation privative de toute chose car « *ce sont les biens sans maître qu'on pollue le plus qu'on épuise* », « *c'est-à-dire les ressources collectives*⁵ ». Quitte même à aller dans les excès en proposant de privatiser les « *bancs de baleines* » pour pouvoir les « *localiser grâce au GPS*⁶ ». Voilà une vision très triste, pessimiste, profondément rivale, de ce qu'un homme ou une femme peut réaliser sur la planète Terre. Souvent, pourtant, les choses ne sont pas aussi noires. Au-delà du mythe de l'« *homo oeconomicus* »,

³ Vilfredo Pareto parle de l'homo oeconomicus dans son Manuel d'économie politique de 1906.

⁴ Mathieu Colleyn, « Le modèle écolo repose sur un mythe » (Corentin de Salle, MR), L'Echo, 12 février 2019.

⁵ id.

⁶ id.

INTRODUCTION

un berger peut tout à faire se dire, en toute intelligence, que, plutôt que de déclarer la guerre à ses voisins, il aura sûrement plus à gagner à coopérer avec les autres bergers pour préserver la prairie commune. Il agira alors en « *homo reciprocans* » : un acteur coopératif motivé par la préservation de son environnement à travers la réciprocité. Forcément, si le point de départ est celui d'un être humain qui détruit tout sur son passage, l'histoire qui suit ne peut être que tragique... Le commun à la Hardin ne peut être que détruit. En revanche, si l'être humain devient acteur de son destin, l'histoire qui suit peut s'avérer formidable !

4. Enfin, et c'est sûrement l'aspect le plus intéressant (et terrifiant) de la tragédie de Hardin, il ne propose que deux solutions pour empêcher la destruction des communs : la **privatisation** ou le **contrôle public**. Ce qui est à l'image de la pensée politique binaire dominante – le Leviathan de Thomas Hobbes, conférant une souveraineté sans limite à l'Etat, et l'institution de la propriété individuelle exclusive de John Locke. À titre d'exemple, les facultés de droit sont ainsi souvent divisées en deux sections de base : droit privé et droit public. Ces deux méthodes coercitives connaissent pourtant des exceptions, et ce sont justement ces dernières que nous souhaitons éclairer dans cet ouvrage : l'expérience de mise en commun, par le bas, de manière beaucoup plus horizontale, d'une ressource partagée par une communauté d'êtres humains.

Elinor Ostrom et la reconnaissance du commun, au-delà du marché et de l'État

Des centaines d'études empiriques et historiques ont déjà démontré que **les prédictions de Hardin s'avéraient fausses**, pas seulement en théorie, mais surtout en pratique. Car oui, en vérité, l'histoire regorge de « communs » qui ont bel et bien réussi ! Même au Moyen-Âge, chez nous, en Europe occidentale, tant la campagne que les villes connaissaient des « institutions d'action collective » comme, par exemple, des guildes, pour gérer des terres et d'autres ressources en commun, de manière collective⁷.

⁷ Voy. Tine de Moor, « Le Moment est Venu : les Biens Communs du Passé au Présent », Green European Journal, 26 novembre 2016.

Tout ceci évidemment avant la première vague de privatisation (« enclosures ») au XVIII^{ème} siècle. Même si l'individualisme aujourd'hui domine les relations économiques dans nos contrées, les pays du Sud continuent à foisonner de communs pour gérer des forêts, pêcheries, lacs, pâtures.

Une personne en particulier va s'attacher à démontrer la prétendue tragédie des communs : la politologue **Elinor Ostrom**. Celle-ci y consacra une grande partie de sa carrière académique, en allant sur le terrain et non plus sur base de grandiloquentes prédictions sur la race humaine dans son ensemble. Ostrom en publiera un ouvrage fondamental sur les communs : « *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*⁸ ». En vérité, Ostrom découvre que les hommes sont dans les faits parfaitement capables de s'auto-organiser, de coopérer, en communautés pour éviter la destruction des ressources naturelles telles que les forêts, les lacs, les pâtures, desquelles ils dépendaient pour leur survie. Non seulement, ces communs existent depuis la nuit des temps, mais en plus ils se sont souvent avérés plus efficaces que l'État ou le marché pour protéger les ressources naturelles.

Pour Ostrom, les communs se caractérisent par une **auto-organisation** de communautés dans la prise en charge de ressources et dans l'accès donné aux différents usagers. Ostrom réfute le postulat de Hardin, en démontrant dans la pratique comment ces communautés arrivent à gérer leurs ressources de manière durable sur le long terme, sans recours à la privatisation, ni à la force publique de l'état. Pierre Dardot et Christian Laval, autres penseurs des communs, souligneront là la pratique instituante autonome du groupe, qui devient un nouveau sujet collectif.⁹ L'institution créée par le groupe développe elle-même un ensemble de droits, de règles d'accès, de sanctions et d'exclusion des cavaliers clandestins, assurant en ce sens la durabilité de la ressource en question, qu'elle soit matérielle (par exemple : des pâtures, des forêts, des lacs) ou non (par exemple : des connaissances qui se transmettent de génération en génération, les ressources génétiques, Wikipédia).

⁸ Elinor Ostrom, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

⁹ Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014.

Le grand réveil des communs

Depuis 2009, grâce au travail d'Ostrom, le commun est devenu « LE » phénomène à la mode. En recevant le Prix Nobel d'économie en 2009, Ostrom (la première femme à être honorée de la sorte!) bénéficiera d'une renommée importante tout comme sa recherche innovante. Le commun, tant décrié pendant des siècles comme mode archaïque de gestion de paysans, est légitimé comme mode valide de gouvernance – voire plus efficace que l'État ou la sacro-sainte propriété privée ! Depuis, nombreux sont les mouvements citoyens qui se réclament du commun afin d'organiser autrement la production, la distribution et la gouvernance de différents biens et services. Pensez simplement à :

- la lutte contre la marchandisation de l'eau à Cochabamba en Bolivie,
- la lutte contre la confiscation par quelques-uns des richesses à Occupy Wall Street ou sur la place Taksim en Turquie,
- le mouvement des *beni communi* en Italie contre la marchandisation de l'eau avec notamment Ugo Mattei,
- et même chez nous en Belgique avec des organisations comme Habitat groupé, Terre-en-vue, le Moc, voire des communes comme Gand, qui commencent à promouvoir le commun comme nouveau projet politique...

La pandémie de la Covid-19, loin de freiner ce formidable essor, démultiplie les initiatives citoyennes d'auto-gestion. Un peu partout en Europe bourgeonnent des chaînes de solidarité inédites. Des étudiants de médecine, infirmiers, psychologues et même vétérinaires se sont portés volontaires pour aider le personnel hospitalier débordé. Dans les premières semaines de la pandémie, des couturières bénévoles ont permis, grâce à leurs masques réutilisables, de pallier les ruptures de stocks à l'échelle internationale. Des artistes ont organisé des concerts ou *blind tests* en ligne. Des voisins ont proposé leur aide pour faire les courses des plus âgés. Les petites annonces gratuites ont fleuri. Et ces initiatives ne répondaient à aucun appel venu d'en haut – ni de la Commission européenne, ni des gouvernements nationaux. Elles étaient encore moins motivées par l'argent.

Non, elles avaient pour seul et unique but l'intérêt général et la solidarité.

Qui aurait pu prédire, il y a quelques mois à peine, qu'en fin de compte, nous dépendrions de ces citoyennes et citoyens confinés aux quatre coins de nos pays pour nous protéger du virus ? **Ce monde globalisé, ultra-sophistiqué, à la pointe des technologies, nous avait rendu quelque peu arrogants.** Nous pensions que « la » solution viendrait automatiquement d' « en haut », de l'État centralisé (un peu démodé) ou (de plus en plus) du marché. Nous disions même qu'il n'y avait pas d'alternative (le fameux « There Is No Alternative » de Thatcher). L'être humain, soi-disant profondément égoïste et avide de consommer sans cesse plus, viendrait toujours à bout de toute ressource naturelle laissée en commun . Seules la privatisation ou, à défaut, la nationalisation par l'État pourraient éviter leur disparition dans cette concurrence infernale entre individus. Ce mythe sonnait si juste qu'il a prévalu durant des décennies dans tous les modèles de « développement » et de « progrès économique », comme par exemple derrière les plans de privatisation de l'eau dans les pays pauvres. Mais le mythe s'écroule à nouveau aujourd'hui.

Face à la crise, d'aucuns prévoient une prise de pouvoir par le haut, *top-down*, verticale, voire carrément autoritaire « à la Chinoise », pour lutter plus efficacement contre ce satané virus. Or, nous vivons, plutôt la faillite de la globalisation capitaliste (nous étions en rupture de stock de masques justement parce que nous ne les produisons plus ici depuis belle lurette), l'estompement de l'Europe néolibérale (pensez à la suspension des règles de discipline budgétaire de l'Union européenne), l'étouffement des services publics, à commencer évidemment par les soins de santé (eux-mêmes asphyxiés par des années d'austérité). Mais parmi les ruines du monde tel que nous le connaissons jusqu'il y a encore quelques mois, il apparaît tout de même une petite lueur d'espoir : le réveil spectaculaire des communs. Il faut bien admettre que l'Europe confinée a connu une contre-offensive citoyenne, locale, décentralisée, collaborative, désintéressée, absolument inouïe.

Il ne s'agit pas ici d'ignorer la contagion qui a tué par centaines de milliers, ou de romantiser le confinement qui a écrasé les plus faibles, mais de porter un regard lucide sur le bouleversement de nos manières de produire et de consommer qui sont dépassées. Il ne s'agit pas non plus de prétendre

INTRODUCTION

que les communs peuvent remplacer le marché ou l'État, mais d'admettre plus humblement que ces nouveaux liens de solidarité et d'autonomie refondent une société plus juste et plus verte... et, au final, peuvent nous sauver. En effet, produire un masque en tissu localement pour répondre aux besoins locaux des hôpitaux s'avère non seulement louable sur le plan social et environnemental, mais aussi vital.

N'oublions pas non plus les **communs de subsistance**, parfois aussi appelés « communs agricoles ») : les terres agricoles, forêts, zones de pêches gérées de manière autonome par des communautés pour leur propre survie. Pour de nombreuses communautés indigènes ou paysannes travaillant dans des zones rurales dans le Sud, les communs représentent effectivement des moyens de subsistance. Il ne s'agit pas juste d'une « mode », mais d'un régime ancestral d'auto-gouvernance. La colonisation a transformé beaucoup de ces communs en marchandises dans l'accumulation de capital, mais plusieurs ressources n'ont heureusement pas connu cette forme d'enclosure, et elles doivent donc aujourd'hui continuer à être protégées et préservées pour la survie des communautés qui en dépendent.

La multiplicité des communs : un même vocabulaire pour des pratiques et des expériences hétérogènes

Reconnaissons-le : ces mouvements citoyens et communautaires évoluent dans des domaines très variés, à des niveaux très différents. Cette **multiplicité** et cette **pluralité** constituent des caractéristiques intrinsèques du phénomène des communs. Les communs ne pouvant pas se couler dans un moule prédéfini. Chaque commun représente une innovation sociale dans la manière de décider collectivement de l'usage d'un bien et de la redistribution de ses produits. Cette conception multiple, cette institution en « commun » réintroduit une diversité de gestion qui ne se réfère plus uniquement à une conception binaire de la société – le marché ou le gouvernement ne sont plus les seuls instruments organisant le vivre-ensemble.

Mais que visons-nous alors sous le vocable du « commun » ? Il n'y a pas une seule définition (encore moins juridique) qui prévaut en la matière. En revanche, il est possible d'énumérer au moins trois caractéristiques constitutives et cumulatives (inséparables) du commun, comme institution sociale, comme système d'auto-gouvernement :

1. L'objet : une **ressource en propriété commune** (« common-pool resource ») soumise à la rivalité (en quantité limitée), qu'il s'agisse d'une ressource naturelle tangible comme une pâture, une terre, des semences, des forêts ou des réserves d'eau, ou d'une ressource intangible comme le savoir traditionnel qui se transmet de génération en génération au sein d'une communauté autochtone. Les règles d'utilisation et d'accès de ces biens communs visent à partager des ressources rares de manière équitable et collective sur le long terme. En ce sens, la typologie économique des biens reste pertinente.
2. Le sujet : une **communauté de personnes** (une tribu, une famille élargie, un comité de quartier, une association qui porte une initiative citoyenne en commun) qui a un accès *exclusif* (plutôt que libre et ouvert) à la ressource en question et qui la gère en commun. Ce qui est important ici à souligner, c'est que nous ne nous concentrons pas uniquement sur des ressources physiques à partager et sur leurs propriétés naturelles. En vérité, ces ressources rivales et non-exclusives ne nous intéressent pas tant. Ce qui retient notre attention dans cet ouvrage, c'est la construction sociale du commun : sans communauté, pas de communs. C'est aussi pour cette raison (voir section ci-dessous) que nous ne parlons pas de « biens communs » dans ce livre.
3. La **pratique de la mise en commun**. Le commun n'est jamais pré-défini de manière abstraite, il se vit *in concreto*, à travers l'action collective d'un groupe qui édicte des règles *ad hoc* pour gouverner une ressource. C'est pourquoi pour pouvoir parler de « commun », le collectif doit atteindre un certain seuil d'institutionnalisation.

Le commun, pas juste un bien, mais une institution sociale

Comme déjà dit dans la définition ci-dessus du commun, le commun n'est pas juste un *bien*. Le commun est un fait social, un système d'auto-gouvernance, une institution collaborative.

Le **bien commun**, c'est une chose, un truc, une ressource... Prenons l'eau, par exemple, qui est évidemment un bien commun. Les économistes la définissent comme tel. L'eau est en principe une ressource disponible pour toutes et tous. Mais attention ! Définir l'eau comme « bien commun » ne veut en soi rien dire de la manière dont cette eau est produite et distribuée. L'eau peut être gérée de manière publique (comme c'est le cas à Liège par la CILE ou à Bruxelles par Vivaqua) ou privée (comme c'est le cas dans de nombreux pays du monde – la Banque Mondiale donna par exemple en 1997 à la Bolivie 20 millions de dollars, à la condition de privatiser le réseau public de fourniture d'eau très endetté de Cochabamba). Mais ça ne veut pas dire que l'eau est nécessairement gérée comme un « commun », par le bas, de manière autonome, en autogestion, par une communauté bien déterminée d'hommes et de femmes ! Donc dire que « l'eau est un bien commun », en soi, ne veut rien dire du tout sur son mode de gestion. Or, c'est bien ça qui nous intéresse dans cet ouvrage.

Ce que nous voulons dire, c'est que le « **commun** » va bien au-delà de qualité intrinsèque d'un objet. Le « commun » n'est pas un état des choses, ce n'est pas une marchandise. Il faut sortir de cette logique propriétaire. Le commun représente un fait sociologique, une troisième voie au-delà de la gestion publique et privée, c'est un mode de gouvernance alternatif, qui contredit complètement le TINA (« There Is No Alternative ») de Thatcher, c'est une institution sociale à part entière, une pratique de « *commoning* » (comme les adeptes disent en anglais). Qui sont ceux qui décident des règles d'accès, d'utilisation, des sanctions pour ceux qui abusent du commun ? Ce sont les *commoners* comme codécideurs et autorégulateurs. Donc oui, en soi, si l'on définit la démocratie comme une production de normes par les acteurs qui sont les premiers concernés, le commun peut s'avérer être une institution démocratique. Puisque tous les acteurs ont

en principe participé à la délibération et à l'édition des règles qui devaient s'appliquer à la communauté. Puisque les parties prenantes (« stakeholders ») deviennent maîtres de leur propre destin. L'autogestion des communs, cette pratique collaborative des communs, apparaît alors comme une nouvelle forme de pratique démocratique, une alternative à la pauvre vision libérale érigée de la démocratie représentative.

Mais attention, tout ceci reste un potentiel ! Nous résistons à la tentation de définir le commun comme une institution *ipso facto* démocratique en son sein, comme un sorte d'enclave idéale de « bisounours » où tout le monde serait automatiquement l'égal de l'autre dans la prise de décision. Trop longtemps ont été ignorées les **tensions** qu'il pouvait y avoir au sein même d'un commun¹⁰. Or, il est important de les regarder. Nous pensons en particulier aux discriminations faites contre les femmes. Au sein de nombreux communs agricoles de subsistance, par exemple, ce sont les femmes qui éduquent les enfants, qui transmettent les connaissances de la communauté, qui vont chercher l'eau, qui vont pêcher, qui font les récoltes, et pourtant, elles n'ont absolument rien à dire au sein de leur communauté¹¹. Cette ligne de fracture genrée est souvent complètement oubliée dans la littérature sur les communs. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas nous limiter à contempler le commun comme un idéal démocratique abstrait, comme une utopie, mais simplement comme une pratique collaborative, comme une pratique de gouvernance qui peut poser les mêmes problèmes que dans d'autres secteurs de la société et qui reste donc perfectible. C'est pourquoi cet espace d'autonomie que représente le commun, ne doit pas être imperméable aux droits humains, et en particulier aux droits des personnes marginalisées ou plus faibles. Pour nous, il ne peut y avoir de commun démocratique sans respect des droits humains.

¹⁰ Martin Deleixhe, « Conflicts in common(s)? Radical democracy and the governance of the commons », 2018, *Thesis Eleven*, 144 (1), p. 59.

¹¹ Samuel Cogolati et Marlena Wisniak, « Taking Women's Rights Seriously: The Case of Commons », Mars 2018, *Leuven Centre for Global Governance Studies*, Working Paper No. 198.

Les communs au coeur de l'écologie politique

Le plus important à présent est d'en venir à l'essence même de ce livre : nous voulons montrer à quel point les communs sont au coeur de l'écologie politique. C'est vrai que les « communs » sont aujourd'hui sur les lèvres de tous les **acteurs de la transition écologique** et des penseurs de l'écologie politique : potagers communautaires au pied des arbres de grandes avenues, ateliers collectifs de réparation d'objets (FabLabs), kiosques à jeux en libre-service sur les places, coopératives d'énergie renouvelable ou pour la gestion de l'eau, habitats groupés et éco-quartiers dans d'anciennes usines... Même si ces nouvelles manières de vivre et de produire sont souvent catégorisées sous le terme des « communs », le lien entre communs et écologie politique demeure néanmoins à démontrer. C'est bien là l'ambition principale du collectif d'auteurs derrière le présent ouvrage : présenter le commun comme l'institution écologique par excellence. Nous toutes et tous, mandataires écologistes aux niveaux communal, régional, fédéral, même européen, nous battons – chacune dans nos domaines de compétences – pour une écologie politique du commun.

Pourquoi le commun est-il si important aux yeux des écologistes ? Car la gauche classique a toujours défendu une vision étriquée de l'État comme meilleure option pour l'organisation du vivre-ensemble. La droite a, elle, toujours défendu le libre marché. Le rôle de l'écologie politique est justement de sortir de ce pauvre carcan et de défendre une voie plus démocratique, plus horizontale, plus citoyenne. C'est justement le commun qui se distingue de la propriété privée ou publique comme mode de gestion pour accélérer la transition écologique ! Comme l'écrivait Dirk Holemans, « Pour un peu, on en conclurait que le citoyen – dépositaire de la démocratie – ne peut rien faire d'autre que de regarder le match se jouer sans lui, sans qu'il ait la possibilité de proposer des solutions aux problèmes de la société. »¹² Pour nous aussi, il convient de sortir de ce clivage gauche-droite, et de reconnaître de manière moins artificielle la réelle contribution positive des institutions créées par des citoyens eux-mêmes en pleine autonomie.

¹² Dirk Holemans, « Diversité Institutionnelle pour des Sociétés Résilientes », Green European Journal, 26 novembre 2016.

Face à la droite du marché (libéralisme) et la gauche de l'État total (socialisme), l'écologie politique correspond, elle aussi, à ce que **Philippe Van Parijs** appelle « une société pleinement autonome » en recherche de liberté et d'émancipation. Bien que Van Parijs comprenait cette sphère autonome dans un sens très large comme « toutes les activités productives dont le produit n'est ni vendu sur le marché ni commandé par une autorité publique », ce sont probablement aujourd'hui les communs qui représentent le mieux ce troisième angle du triangle État-marché-communautés. Et si cette troisième option des communs a déjà été largement commentée dans la sphère scientifique, il importe aujourd'hui qu'elle soit aussi reconnue à sa juste valeur dans la sphère politique.

Pour **Ivan Illich** également, l'« écologie radicale » s'opposait à une société industrielle qui s'attaquait aux communs en les transformant en ressources économiques. Comme les nombreuses expérimentations de la transition écologique, les communs apparaissent comme des actes de résistance contre un marché ou un État tout puissant. Ils rompent avec cette dualité. Ils tournent le dos à toutes les formes d'étatisme qui ont tant influencé la gauche au cours du XX^e siècle. Ces initiatives bottom-up ne sont ni gérées par le public, ni guidées par l'appât du gain : elles sont créées par et pour les communautés de citoyens dans une sphère pleinement autonome. Évidemment, la société ne sera jamais à 100 % exclusivement gérée par des citoyens autonomes. Le propos n'est pas d'éclipser complètement l'État ou le marché, mais plus humblement de reconnaître la place essentielle du commun dans ce triangle et de promouvoir l'élargissement de la sphère autonome. Une combinaison (et coopération) des trois sphères est tout à fait possible, et même souhaitable. En d'autres termes, pour les écologistes, tant l'État que le marché devraient laisser plus de place au commun pour émerger et à la participation citoyenne pour pleinement s'épanouir !

Dans leur livre « **L'Écologie du Droit** » (2015), Fritjof Capra, écologiste à l'Université de Berkeley, et Ugo Mattei, leader du mouvement des communs en Italie, soulignent eux aussi l'importance de la notion du commun pour approcher la crise écologique actuelle et améliorer le rôle des communautés et de l'autogestion des ressources¹³. Les communs

13 Fritjof Capra et Ugo Mattei, *The Ecology of Law: Toward a Legal System in Tune with Nature and Community*, Oakland, Berrett-Koehler Publishers, 2015.

INTRODUCTION

permettent une interprétation contra-hégémonique des catégories juridiques de base que sont la propriété privée et la souveraineté publiques, des deux mythes à l'origine de la société occidentale – et contribuent ainsi à la transformation de la « propriété extractive » en une « catégorie générative ». L'écologie du droit requiert que sa mise en œuvre se fasse en stricte symbiose avec la nature et la communauté.

C'est pourquoi **l'écologie s'oppose aussi bien au « plan soviétique » qu'au capitalisme débridé**, où seuls l'État et le marché sont maîtres à bord. C'est justement contre ces deux courants dirigistes et paternalistes qui se sont tant affrontés au cours des dernières décennies jusqu'à culminer dans une guerre froide de la propriété privée contre la propriété publique absolue, du capitalisme contre le communisme, que l'écologie est née.

D'ailleurs, pour les nombreuses expérimentations de la transition écologique aux quatre coins de notre pays que sont les potagers collectifs, les rues pour jouer, les éoliennes citoyennes, les habitats groupés, les communs apparaissent comme des actes de résistance contre un marché ou un État tout puissants. Ces initiatives citoyennes rompent avec cette dualité. Elles tournent le dos à toutes les formes d'étatisme bureaucratique ou de marché sans limite qui ont tant influencé la gauche et la droite au cours du XX^{ème} siècle. Ces initiatives *bottom-up* ne sont ni gérées par le public, ni guidées par l'appât du gain : elles sont créées par et pour les citoyens pour le bien commun.

Et si, plutôt que de nous diviser dans de nouveaux sophismes autour de l'écologie « bleue », « sociale », « pragmatique », « humaine », nous tendions l'oreille à ce que nous disent Adelaïde et Anuna dans la rue chaque jeudi ? Et si nous nous rassemblions simplement autour de l'essentiel : sauver la planète, notre bien commun ? Nous avons effectivement déjà perdu tant de temps : force est aujourd'hui de constater que les vieilles recettes propriétaires ont usé la planète, ses ressources et les gens qui y vivent. Et si nous décidions collectivement d'entrer dans le XXI^{ème} siècle en remettant le commun au centre de nos préoccupations économiques, sociales, démocratiques ? Ce pourrait être ça l'esquisse d'une écologie en commun, qui mobilise de manière positive autour d'un nouveau projet de société porteur de sens pour toutes et tous.

Vers des partenariats public-communs (PPC)

Et si le fameux « plan de redéploiement » vert d'après la crise passait par les communs ? Pour nous, écologistes, ça ne fait pas l'ombre d'un doute, l'« État partenaire » de demain doit entendre les appels citoyens à une révolution des communs, et soutenir résolument ces initiatives citoyennes pour remettre à l'honneur la solidarité et la convivialité. Les gouvernements doivent reconnaître l'existence des communs (pas juste symboliquement, mais aussi juridiquement) et surtout soutenir leur essor. Faisons-leur une vraie place dans la société de demain !

En effet, ce qui se dégage de ces projets en commun, c'est leur ancrage profondément démocratique, éthique et environnemental. Pourquoi, dès lors, ne pas favoriser leur extension ? Pourquoi, aussi, ne pas permettre leur entrée à un autre niveau ? En Italie, des communs ont abouti à ce que des citoyens « usagers » remplacent les élus dans des intercommunales, comme celles chargées de la distribution de l'eau. Les coopératives dans le secteur des énergies renouvelables, comme les éoliennes citoyennes, sont un autre secteur d'action, dont les résultats sont très positifs notamment financièrement. Bref, les ambitions sont déjà, dans certains lieux, des actions.

Cette démarche serait pourtant inefficace sans une action des pouvoirs publics et des grandes entreprises. Il ne sera pas possible de répondre aux chocs climatiques sans une nouvelle politique sociale, réduisant les inégalités environnementales. De même, les politiques visant à réduire le changement climatique doivent aussi se concentrer sur les super-riches. Selon un article récent publié dans Nature, les émissions de carbone liées au mode de vie des 0,5% les plus riches sont à peu près équivalentes à celles des 50% les plus pauvres. D'autres rapports démontrent aussi que l'épargne privée finance largement les énergies fossiles. Une réorientation de ces investissements doit donc être réalisée.

Il ne s'agit pas d'**idéaler l'Etat**, ou d'occulter sa transformation néolibérale au cours des dernières années. Il est important d'admettre que quand un petit comité de quartier organise un « boulo-drome » en commun pour jouer à la pétanque le week-end à Huy, le rapport de force avec les autorités publiques de la commune n'est évidemment pas d'égal à égal.

INTRODUCTION

Si un promoteur immobilier souhaite construire 70 logements à l'endroit même des terrains de pétanque, il est clair que le public favorisera souvent le privé au détriment du commun. Même chose dans les pays du Sud ... L'État représente souvent le bras armé du marché et représente un risque pour le commun. La prudence s'impose.

Il ne s'agit pas non plus simplement de « **consulter** » les citoyens, de compléter la démocratie représentative par un peu plus de démocratie participative, comme un emplâtre sur jambe de bois. Les communs ne sont pas juste une histoire de « consultation » citoyenne pour édulcorer quelques projets plic-ploc cadencés par les autorités publiques. Les gens ne sont pas juste des électeurs invités à donner leur avis une fois tous les 5 ans. Nous ne parlons même pas dans ce livre de démocratie participative. Michel Bauwens parle d'ailleurs de « **démocratie contributive** » : les gens contribuent eux-mêmes en participant directement à la gestion de ressources partagées au travers de communs. Nous reprenons cette expression pour indiquer que les gens eux-même peuvent s'engager et passer à l'action, ils peuvent se substituer à l'action publique dans un domaine bien déterminé et donc proposer une nouvelle manière de faire de la politique.

Pour nous, la politique ne peut pas tout centraliser et diriger. Avouons-le : c'est ce qu'il fait le plus souvent. C'est la vieille **vision top-down** de faire de la politique : tout récupérer pour aller aux élections avec « son » bilan. Les adeptes de cette vieille façon de faire de la politique voient souvent d'un mauvais œil les citoyens un peu trop actifs ou curieux...

Pour nous, au contraire, les mandataires politiques pouvons et devons agir de manière plus discrète, et plus noble, au service des communs. C'est la **vision bottom-up**. Notre rôle n'est pas de tout récupérer, mais de tout faire pour faciliter (à la fois financièrement et logistiquement) l'innovation citoyenne, en lien avec le réseau déjà existant d'institutions publiques, de syndicats, mutuelles, coopératives, associations. C'est la vision que nous essayons de mettre en œuvre à Leuven, à Amay, à Louvain-la-Neuve, à Gand avec son fameux « Commons Transitie Plan », à Bruxelles, mais aussi dans les gouvernements régionaux et fédéral, même au niveau européen : les communs sont placés sur un pied d'égalité avec l'État et bénéficient de l'aide publique pour se maintenir et grandir. C'est cette nouvelle façon de

faire de la politique au service des communs que nous souhaitons explorer dans ce livre.

Pour nous, les autorités publiques peuvent développer des liens de coopération et de solidarité avec les communs, entrant dans une **nouvelle dynamique de coopération** (« *enabling state* »). Le retour des communs incite à substituer à la traditionnelle dualité de l'État et du marché une « nouvelle triarchie » comprenant l'État, le marché et les communs et qui repose sur le concept d'un « *État-partenaire qui crée les conditions optimales pour la constitution et la promotion de communs, stimule l'autoproduction, régule le marché, garantit la sécurité publique et l'intérêt général* »¹⁴.

En ce sens, une collaboration approfondie entre acteurs publics et communs pourrait déboucher sur la mise en place de nouveaux projets locaux répondant aux attentes et souhaits de chacun. Un outil pourrait être mis à disposition des gouvernements et des citoyens : le « **Partenariat Public-Commun** » (PPC). Ce terme jouerait un rôle fort dans l'espace public, s'opposant à l'idée de Partenariat Public-Privé (PPP) et insistant sur la dimension citoyenne. La différence fondamentale avec les PPP classiques est que le public sort de la logique de privatisation ou d'accaparement de ressources appartenant à toutes et tous.

L'idée centrale est la suivante : ces communs s'inscrivent dans une série d'initiatives destinées à encourager les citoyens à prendre possession de leur bien-être et de leurs besoins (via l'agriculture, les services, les échanges locaux, etc.). Or, nombre d'entre eux connaissent des difficultés deancements ou disparaissent après quelques années faute de moyens efficaces. Souvent financiers, ces manques sont parfois aussi purement logistiques, comme l'absence d'une salle permettant au projet de se réunir et d'exister. Les pouvoirs publics peuvent entrer en jeu en tant, par exemple, que fonds de garantie pour les projets développés et dont l'empreinte devient durable dans le tissu social. Dans le cadre d'une monnaie complémentaire qui respecte les règles de fonctionnement en

¹⁴ Michel Bauwens, *Sauver le monde. Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Éditions Les liens qui libèrent, 2015.

INTRODUCTION

commun, un tel mécanisme de sauvegarde pourrait être mis en place en cas de mise en danger du projet. L'objectif est à la fois d'assurer la pérennité du commun et de ne pas voir s'effondrer, avec lui, d'autres pans de la sphère publique ou privée qui en ont bénéficié collatéralement. Les autorités peuvent également permettre aux projets rentrant dans une charte communale des communs à pouvoir bénéficier de locaux publics inutilisés afin de se développer et d'organiser leurs activités.

La **Ville de Bologne** a signé une charte des communs, qui a depuis été reprise par 100 autres villes italiennes. A Naples, les citoyens sont ainsi impliqués dans la gestion du réseau public d'eau potable, devenant par la même occasion des experts dans ce domaine. A Barcelone, c'est même une plateforme citoyenne « Barcelona en comú » qui a remporté les dernières élections avec comme projet phare de rendre les institutions au service des personnes et du bien commun. La nouvelle majorité va maintenant récupérer 4 000 logements vides ou ceux saisis par les banques, et inclure les usagers dans les compagnies publiques qui fournissent eau, électricité et gaz.

Chez nous, la **Ville de Gand** vient d'initier en mars un grand « Plan de Transition des Communs » qui doit renforcer l'aide publique aux communs. Ce Plan, rédigé par Michel Bauwens et Yurek Onzia, rappelle d'ailleurs en premier lieu que les communs représentent un levier important de la transition écologique : « les infrastructures partagées et mutualisées ont une empreinte environnementale nettement plus faible que les systèmes basés sur l'individualisme possessif, ceci à condition que cela soit mis en place de manière réfléchie et systémique. » Les exemples, en effet, abondent à Gand : LikeBirds où des travailleurs indépendants et freelance partagent les frais de bureaux en co-working en plein cœur de la ville, la coopérative EnerGent dans laquelle des familles gantoises ont décidé de cotiser ensemble pour la construction de deux éoliennes le long de l'E40, le mouvement VoedselTeams qui garantit des produits venus de fermes bio de Flandre orientale, etc.

Les initiatives sont donc présentes et émergent un peu partout en Europe. Elles reposent, cependant, sur une réorientation dans la manière de penser la gestion et l'usage des biens collectifs. Sans la mise en place d'une nouvelle culture politique, dans laquelle l'État se conçoit comme partenaire

et les communs comme des espaces d'authentique autonomie, ces étapes de transition ne resteront que des bouts d'utopie nichés dans des zones privilégiées. Il s'agit donc de fertiliser les esprits, et ce dans tous les sens: les mouvements œuvrant en tant que communs, les administrations publiques, les élus, etc. doivent apprendre à (re)négocier entre eux et sortir aussi bien de leur logique bureaucratique que de leur possibilité de vider l'État de son sens. Des partenariats public-communs peuvent être un moyen de dépasser ces tensions et de sortir par le haut, non seulement à l'échelle locale mais aussi à un niveau plus élevé. C'est en tous cas ce que nos x auteur·rices tenteront de démontrer à travers chaque chapitre !

Transformer l'État en s'inspirant des communs

Le déploiement potentiel des communs ne se limite cependant pas au rôle de l'État partenaire. Le commun est aussi devenu synonyme de valeurs alternatives au dogme néolibéral, comme l'entraide, la collaboration, la participation, la confiance mutuelle, la réciprocité, diamétralement opposées à la compétition et à l'individualisme du marché. À ce titre, le commun peut transformer l'état, ou en tout cas lui réinventer de nouvelles manières de fonctionner qui sont plus démocratiques, plus directes, plus citoyennes, plus mobilisatrices des compétences et inspirations de chacune et chacun. Nous voulons aussi éclairer dans ce livre, pas seulement comment nous soutenons les communs, mais aussi comment les communs nous inspirent dans la transformation des institutions publiques que nous servons.

Il peut sembler contre-intuitif de parler de transformation de l'État ici. Le discours politique de la gauche classique se borne souvent à défendre les services publics contre les politiques néolibérales. On entend souvent : « la défense des services publics ». Le sujet est ultra-sensible... Rien que de parler de réforme de la fonction publique, et vous aurez l'impression d'entendre Emmanuel Macron qui veut « insuffler l'esprit d'entreprise et du marché » dans la fonction publique. Bref, virer des agents publics et mettre des contractuels à la place. Cette vision de l'Etat-entreprise va droit au mur puisque les citoyens sont là des clients qui obtiennent plus de droits quand ils sont riches, et moins quand ils sont pauvres. L'État n'est pas une

INTRODUCTION

entreprise et doit échapper à la logique de marché.

Par contre, il est tout à fait possible d'**insuffler l'esprit du commun dans la manière de concevoir des politiques publiques**. En vérité, nous ne voyons que des avantages à ce que l'Etat soit institué, réinventé par le bas, par des communautés de citoyens. Les services publics doivent être conçus comme des institutions au service du commun, pour la satisfaction des droits humains de tout un chacun comme citoyen-usager¹⁵. La **remunicipalisation du secteur de l'eau à Naples** nous offre un bel exemple de « gestion publique participative » qui sort du cadre classique de la démocratie représentative. Suite au fameux référendum de 2011 dans lequel 27 millions d'Italiens se sont prononcés contre la privatisation de l'eau, le Conseil municipal de Naples a en effet décidé de transformer la société anonyme par action qui gérait le service de distribution de l'eau à Naples en une « entreprise spéciale » de droit public, « *Acqua Bene Comune (ABC)* ». Sous le slogan « *I comuni per i beni comuni* », le Conseil d'Administration d'ABC prévoit, par exemple, des postes pour les associations de protection de l'environnement avec vote de délibération. Certains postes sont même dits citoyens et donc désignés par la société civile directement. Naples a aussi prévu un comité de surveillance, où siègent non seulement des représentants des usagers mais aussi des employés de l'entreprise. Grâce à ce comité de surveillance, ABC est plus transparente et accessible aux citoyens. L'expérience de Naples peut nous inspirer dans l'organisation des politiques de gestion des biens communs que sont l'eau, l'énergie, le plan de la ville, le territoire, l'air, mais aussi, pourquoi pas, les biens immatériels comme la culture.

La marque de fabrique de ces projets ? Ce sont **les citoyens** qui sont **aux manettes**. Ce qu'on fait très bien à Naples est parfaitement transposable ailleurs en Europe. Ce sont aussi les citoyens – et pas uniquement les mandataires politiques seuls dans leur coin – qui doivent faire vivre leur commune, région, pays, au quotidien. L'enjeu est de transformer des espaces délaissés en lieux de vie pour faire revivre la politique.

En Belgique, nos **intercommunales** – qui sont à la base des associations de communes dans la gestion de matière d'intérêt communal – font pourtant

¹⁵ Dardot & Laval, p. 515.

trop souvent défaut de cet engagement civique. Le citoyen semble être relégué à un rôle de client (et non d'acteur). A défaut d'espace pour les citoyens, la plupart des sites Internet d'intercommunales proposent aujourd'hui un « espace client » pour domicilier sa facture, et comprendre la structure du prix de l'eau imposé d' « en haut » selon des règles qui échappent à la grande majorité des gens. La dimension de citoyenneté semble complètement perdue dans le chef de l'usager. C'est le gros problème de nos intercommunales : alors qu'elles devraient être de fabuleuses associations au niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, elles sont trop souvent devenues d'opaques galaxies de pouvoir centralisé et dépourvues de contrôle démocratique réellement qualitatif. Les citoyens semblent avoir perdu tout contrôle de ce qu' « on » fait de leurs biens communs, de l'eau, de la santé, de leur énergie. Il est donc dans l'intérêt général des citoyens-usagers de re-communifier l'État pour retrouver la juste valeur du commun à travers les institutions publiques.

Il nous revient à nous, mandataires écologistes, de repenser, transformer et démocratiser la notion de service public « par la création d'organes démocratiques donnant aux professionnels mais aussi aux citoyens, destinataires de ces services, un droit d'intervention, de délibération et de décision, dans le respect évidemment des lois générales et du sens de la mission de service public »¹⁶. Et encore une fois, il ne s'agit pas uniquement de « consulter » les citoyens sur des enjeux dépolitisés pour édulcorer de vieilles bureaucraties d'État, mais bien de les impliquer dans la construction des plans stratégiques de redéploiement, des politiques d'utilité publique et de transition. Et c'est ce que nous faisons déjà, tant au Parlement de Wallonie qu'à Bruxelles : grâce à l'action de parlementaires comme Magali Plovie, Stéphane Hazée et Rodrigue Demeuse, des citoyen-ne-s seront bientôt directement impliqués dans les assemblées législatives pour débattre ensemble de la mobilité, de l'environnement, du logement, de la santé, des matières sociales et de l'enseignement. Ces commissions délibératives constituent l'une des réponses des écologistes à la crise de la représentation que connaît actuellement la politique. Grâce à cette réforme, 1000 personnes pourront désormais aussi proposer au Parlement des sujets de discussion, qui pourront être abordés au sein d'une commission parlementaire réunissant parlementaires et citoyen-ne-s et dont l'objectif

¹⁶ Dardot & Laval, p. 522.

INTRODUCTION

sera d'élaborer des recommandations à l'attention du Parlement.

Le but de ce livre est de répertorier les initiatives politiques qui mettent les communs à l'honneur !

Structure du livre

Ce livre se conçoit comme un voyage à travers plusieurs expériences très concrètes de terrain. Ce déploiement des communs nous est présenté par un panel très divers de mandataires vert-e-s, de l'échelon local le plus proche du citoyen (première partie), en passant par les régions (deuxième partie), jusqu'à l'échelle européenne et même globale (troisième partie). L'engagement des Vert-e-s pour le commun dépasse les frontières linguistiques et nationales. Nous sommes donc fiers de compter des mandataires de Groen (en Flandre) et même d'Europe Écologie Les Verts (en France). Partout, c'est la logique collaborative du commun qui sous-tend notre engagement politique. Que ce soit dans une brasserie coopérative à Liège, un habitat groupé en communauté germanophone, le développement d'une application *open source* de partage numérique d'une commune rurale dans le Namurois, la construction d'un hall agricole à Tournai, une communauté d'énergie à Saint-Gilles, l'entrepreneuriat social, l'action de deux Ministres écologistes qui travaillent en tandem à Bruxelles, la transformation de nos parlements en assemblées délibératives ouvertes aux citoyen-ne-s, la culture et l'art, la construction du nouveau réseau municipaliste des *Fearless Cities* au niveau mondial, les innombrables collectifs citoyens révélés par la crise du coronavirus, la lutte contre l'accaparement des fonds marins et de l'espace, un nouveau contrat naturel planétaire, notamment pour protéger les forêts, le socle institutionnel et l'imaginaire politique de notre action collective sont fondés sur le commun.